



Compte rendu

CAPL N°2 & 1 DES 14 et 20 NOVEMBRE 2017

Listes D'aptitude de C en B et de B en A

A l'ouverture de la séance, la CGT a lu la **déclaration liminaire** suivante commune aux CAP n° 2 et 1 :

« Monsieur le Président,

Cette commission Administrative Paritaire Locale se réunit dans un contexte général particulièrement dégradé sur le plan du dialogue social.

Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les mesures négatives s'accumulent pour les agents de la Fonction Publique : gel du point d'indice, perspectives de 1600 suppressions d'emplois absorbées en totalité par la DGFIP, report au 1^{er} janvier 2019 de l'impact PPCR. Ainsi, toutes ces mesures vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agents publics et fragilisent les services publics rendus aux usagers. C'est inacceptable. C'est pour faire entendre ces profonds désaccords que toutes les organisations ont appelé les agents à la grève le 16 novembre.

Depuis sa création, la DGFIP a payé un lourd tribut à la politique de réduction des effectifs : les suppressions d'emplois ont atteint 25 % des effectifs en 10 ans alors que la fraude fiscale annuelle est estimée à 100 milliards d'euros. Ce, sans compter « l'optimisation » fiscale qui permet aux multinationales ou au 1 % des plus riches, aidés de bataillons d'avocats fiscalistes de contourner la législation et de placer leur argent dans les paradis fiscaux. Avec la suppression de 1600 agents des finances publiques, les fraudeurs peuvent dormir sur leurs deux oreilles... Dans ces conditions, peut-on croire encore à la pérennité de ces missions garantes de la justice fiscale ?

Même si pour des raisons d'égalité de traitement et pour combattre l'arbitraire, nous revendiquons le fait que l'accès à la Fonction Publique, le recrutement et les promotions doivent s'effectuer par voie de concours ou d'examen, il existe cette voie de promotion par liste d'aptitude. Encore faut-il qu'il y ait des possibilités budgétaires ? Le nombre de possibilités dépend en effet du volume des postes à pourvoir par concours. A la veille d'une nouvelle vague de suppression d'emplois, il va s'en dire que les promotions par listes d'aptitude sont largement impactées.

Quelle que soit la qualité des dossiers présentés à l'administration et de nos arguments pour faire valoir les mérites de nos collègues, aucun agent ne sera promu en catégorie A (selon la potentialité avancée) et seulement 3 en catégorie B.

De toute évidence, l'absence de reconnaissance des agents de la fonction publique est la marque des pouvoirs publics actuels.

Nous exigeons un plan de promotion digne de ce nom qui propose des perspectives de carrière et des règles de gestion réellement équitables qui offrent une vraie visibilité aux agents.

Bien évidemment, les représentants de la CGT Finances Publiques ne participent pas à l'établissement de l'ordre de mérite comparé entre les candidats. Cette responsabilité incombe seule à l'administration. »

CAPL N°2 – liste d'aptitude de C en B du 14 novembre 2017

1 – Approbation du PV du 4 juillet 2017 :

Approuvé à l'unanimité

2- Liste d'aptitude de C en B :

Cette année, il y avait 16 postulants.

Au vu de la qualité des dossiers de certains collègues laissés « sur le carreau », la CGT Finances Publiques s'interroge sur l'objectivité dans le choix des candidats classés en excellents, très bons et à revoir.... En effet, il ne fait aucun doute que si la sélection se faisait réellement en fonction de seuls critères réellement objectifs et transparents, les « laissés pour compte » pourraient, à minima, comprendre les raisons qui ont poussé la DDFIP à ne pas les retenir.

L'Administration a annoncé la potentialité de 3 fixée par la Direction Générale pour la promotion de C en B.

La liste proposée par la Direction était :

- 2 dossiers «excellent »
- 7 dossiers « très bon »
- 7dossiers « à revoir ».

Les dossiers ont été ensuite regardés un par un.

A l'issue des débats la Direction a proposé finalement de passer deux personnes supplémentaires de « très bon » en « excellent » et un autre de « à revoir » en « très bon ».

L'interclassement effectué par l'administration pour les dossiers jugés « excellents » est le suivant :

- 1 – Dominique RAMILLON**
- 2 – Céline VENON**
- 3 – Sébastien DELORME**
- 4 – Christelle DELEVOYE**

Ainsi, 4 personnes seront proposées en « excellent » contre 2 avant le début de la CAPL.

Cette liste sera examinée en CAP Nationale dans le courant du mois de mars 2018.

Les organisations syndicales ont laissé la responsabilité à la Direction pour le choix et le classement des candidats.

Pour la CGT, il est clairement établi que le classement à l'issue de la CAPL relève de la

seule responsabilité du Directeur , et ne doit en aucun cas être effectué par les élus.

CAPL N°1 – liste d'aptitude de B en A du 20 novembre 2017

1- Approbation du PV du 29 juin 2017 :

Approuvé à l'unanimité.

2- Liste d'aptitude de B en A :

Cette année, il y avait 21 postulants.

L'Administration a annoncé la potentialité de 0 fixée par la Direction Générale pour la promotion de B en A.

La CAP s'est donc déroulée dans un contexte particulier, puisqu'à priori, aucun dossier ne sera promu.

Aussi, le dossier « excellent » d'Olivier WILHELM a été maintenu et aucun autre dossier n'a été proposé.

La liste proposée par la Direction était :

- 1 dossier «excellent »
- 9 dossiers « très bon »
- 11 dossiers « à revoir ».

Les dossiers ont été ensuite regardés un par un.

A l'issue des débats la Direction a proposé finalement de passer cinq personnes supplémentaires de « à revoir » en « très bon », ce qui fait au final, 14 personnes dans les dossiers « très bons » et 6 dans les dossiers « à revoir ».

Cependant, compte tenu des potentialités qui se réduisent chaque année au niveau national (et qui se répercutent de fait dans l'Yonne), certaines personnes classées « très bons » risquent de ne jamais être promues avant leur retraite !!

Pour ces deux CAP, la CGT Finances Publiques a voté contre la proposition de l'Administration des « excellents » et contre les 2 autres groupes, en expliquant qu'il ne s'agissait pas d'un vote contre les agents, ni leur promotion, ni contre un contexte local de la CAP, mais contre le contingentement et le goulot d'étranglement qu'il provoque.

élus CAPL n°2 de la CGT Finances de l'Yonne

Sandrine CAVELIER
Maryline MAUFFRE

élus CAPL n°1 de la CGT Finances de l'Yonne

Caroline GERMAIN
Yannick BAUMONT